



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2024

Le seize octobre deux mille vingt- quatre à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, M. Pascal VAUZELLE, Mme Emelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Valérie COLAROSSO, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUE, M. Priam PUCA, M. Michel LAVENTURE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Christian MIGLIAVACCA Mme Christine VISINE.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Abdel BABACI
M. Fabien PIVETTE pouvoir à Jean Jules MORTEO
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Stéphane CARTEADO
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Sophie LEVASSEUR
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à Sophie LEVASSEUR

Absente : Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER,

N° 20241610-42 : Demande de subventions auprès du Département du Val d'Oise la rénovation de 4 salles de classe de l'école Élémentaire du Stade

La ville de Champagne sur Oise a lancé un programme de remise en peinture des classes dans ses écoles. Dans ce cadre, quatre salles de classes de l'école élémentaire du Stade, située rue de Chambly, ont été sélectionnées pour ces travaux, car elles n'ont pas été rénovées depuis assez longtemps.

Les travaux prévus incluent la peinture des murs, des plafonds, afin de moderniser et d'améliorer l'environnement scolaire. L'entreprise CODEZ a effectué une étude sur place et a estimé le coût total des travaux à 12 120,40 € HT. Ces travaux sont programmés pour être réalisés durant les congés d'été, afin de minimiser toute perturbation des activités scolaires.

Ce projet s'inscrit dans une initiative plus large de la commune visant à moderniser et améliorer les infrastructures scolaires, pour offrir aux élèves un cadre d'apprentissage plus agréable, sûr et conforme aux normes actuelles. La rénovation des salles de classe contribuera à créer un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des élèves et du personnel enseignant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20241017-20241610DEL

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Peinture salles de classe	12 120,40 €	Département du Val d'Oise -	25,00 %	3 030,10 €
		Autofinancement		9 090,30 €
TOTAL HT	12 120,40 €			12 120,40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 9 octobre 2024,

Considérant que les travaux prévus incluent la peinture des murs et des plafonds, et que ces salles n'ont pas été rénovées depuis plus de 20 ans, qu'il est essentiel d'offrir un environnement scolaire moderne et sécurisé ;

Considérant le dispositif de financement mis en œuvre par le Département Val d'Oise pour la conduite des travaux de rénovation des écoles,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (28 voix POUR dont 5 pouvoirs),

DE SOLLICITER auprès du Département du Val d'Oise une subvention au titre de la conduite des travaux de travaux de rénovation des écoles,

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Peinture salles de classe	12 120,40 €	Département du Val d'Oise -	25,00 %	3 030,10 €
		Autofinancement		9 090,30 €
TOTAL HT	12 120,40 €			12 120,40 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Champagne sur Oise, le 17 octobre 2024

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 10/10/2024

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Dont pouvoirs : 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontonvieux de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »

REÇU EN PREFECTURE

le 21/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219501343-20241017-202416100EL